

La politique belge et les nouvelles ambitions françaises au Zaïre

Lors de l'accession de la colonie belge à l'indépendance, le capital belge veilla tout particulièrement à garder le contrôle des affaires essentielles, afin de poursuivre l'exploitation du Congo. Cette politique déboucha sur le « contentieux » belgo-congolais.

Après 1965, Mobutu, appuyé par les Etats-Unis, s'attaque au quasi-monopole belge sur les exploitations minières du Katanga. La recherche de nouveaux capitaux étrangers se traduit par un « code des Investissements » aussi « libéral » que possible. Les mesures de « zaïrianisation » et de « radicalisation » provoquent la méfiance des capitalistes étrangers, plus par la désorganisation qu'elles provoquent que par la manière dont elles affectent le grand capital. Le poids de celui-ci dans l'économie se renforce sans cesse.

Malgré de nombreux heurts avec les intérêts belges, les dirigeants belges, tant socialistes que catholiques tentent à tout prix de sauvegarder la bonne entente. Après de nombreuses concessions du pouvoir zaïrois, la Belgique a récemment consenti à jouer le rôle de coordinateur de l'aide économique et financière au régime en difficulté.

Depuis la fin des années 60, la France s'est intéressé à l'ex-colonie belge, vaste marché pour ses produits de haut niveau technologique et ses « services ». Son expérience d'une gestion « néo-coloniale » dans de nombreux pays d'Afrique Noire l'ont poussée à prendre vis-à-vis du Zaïre des engagements qui se sont traduits par une intervention directe dans le conflit du Shaba en 1977 et en 1978.

X A la veille de l'indépendance, les groupes d'intérêt belges détiennent une position prédominante dans la colonie. 70 % de l'économie congolaise est contrôlée par la Société Générale. Le groupe Empain et la Banque Lambert ont également pu se créer un empire congolais. Début 1959, il devient évident que les jours de la colonie sont comptés. Priorité est alors donnée à la sauvegarde de leurs intérêts. Ces puissants groupes financiers essaieront, avec l'aide du gouvernement belge, de maintenir leur prépondérance dans le domaine économique. L'indépendance, de leur point de vue, doit se limiter au plan politique. C'est le début du néo-colonialisme belge au Congo.

Le boycott économique

Dès 1959, certaines entreprises belges retirent des capitaux du Congo. Si les exportations du Congo maintiennent leur taux de croissance, les importations, elles, voient diminuer le leur.

Trois jours avant l'indépendance, le gouvernement belge dissout plusieurs compagnies à charte dont le C.S.K. (Comité Spécial Katanga). Ces compagnies à charte étaient de véritables institutions coloniales. Elles accordaient des concessions territoriales ou minières. Elles s'associaient aux grandes entreprises qui en assuraient la gestion. L'Etat colonial recevait une part des actions en échange de la concession qu'il octroyait aux compagnies à charte. Ainsi, sa forte position dans la C.S.K. lui permettait d'exercer le contrôle sur l'Union minière. Mais, en effet, l'Etat laissait aux groupes privés le soin de la gestion de l'Union minière. L'indépendance venue, ce droit de contrôle aurait logiquement dû être transféré à l'Etat congolais. Les intérêts belges se sentaient menacés d'autant plus que le développement de la situation politique était incertain.

Afin de garder l'Union minière dans le giron de la Société Générale, le C.S.K. fut dissout le 27 juin. De cette manière, avant même d'accéder à l'indépendance, le Congo fut privé d'un important moyen de contrôle sur son économie nationale.

Ingérence politique

Durant les cinq premières années de l'indépendance, la Belgique n'hésita pas à utiliser des moyens politiques pour sauvegarder ses intérêts économiques et financiers. Priorité fut donnée à la mise en place d'un régime inféodé aux intérêts de la Belgique. Pour ce motif, les mouvements sécessionnistes dans les riches provinces minières du Katanga et du Sud-Kasaï bénéficièrent du soutien actif du gouvernement belge et de la Société Générale.

Des « modérés », c'est-à-dire des politiciens anti-lumumbistes et pro-occidentaux reçurent l'appui de la Belgique. Kasavubu, Iléo, Mobutu et son Collège des Commissaires (1960), Adoula (1961 à mai 1964), Tshombe (juin 1964 à septembre 1965), Mobutu (24 novembre 1965 à mai 1966) étaient les chefs de file des modérés. Les insurrections de 1964-1965, qui menacèrent les projets néo-colonialistes, furent étouffées avec l'aide militaire belge et l'intervention des mercenaires.

Mobutu : la fin des intérêts belges ?

Le (24) novembre 1965 : Mobutu prend le pouvoir. La Belgique lui est assez favorable bien que leur fidèle Tshombe soit maintenu à l'écart par le nouveau président. Mais au début de l'année 1966, la remise du « contentieux belgo-congolais » à l'ordre du jour affecte les rapports entre les deux pays.

L'expression « contentieux belgo-congolais » recouvre l'ensemble des problèmes économiques et financiers laissés par la conférence de la table ronde économique de 1960 entre la Belgique et la délégation des partis congolais. Cette conférence portait sur le « portefeuille » de l'ancienne colonie (titres de propriété, concessions d'exploitation, secteurs d'utilité publique etc.) La dette publique du Congo en était le second volet. Des accords furent conclus en 1964 (Adoula-Spaak) et en 1965, (Tshombe-Spaak) pour liquider ce contentieux. En gros, le portefeuille devait revenir à l'Etat congolais (des accords avaient été conclus avec des sociétés concernées) et la dette publique allait être supportée collectivement.

Les mesures économiques du 7 juin 1966 (loi Bakajika)

menant à un conflit ouvert entre l'Union Minière et le gouvernement congolais. Il en est question de manière détaillée au chapitre 6. La tension entre les deux pays atteint son comble. Il est à nouveau question du retrait de l'assistance belge.

Après 1967 : une orientation nouvelle

Sous l'impulsion de Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, la politique de la Belgique se modifie quelque peu. Durant les premières années de l'indépendance, le rôle proprement politique de la Belgique avait été considérable. A partir de maintenant, on insiste sur l'aspect social et culturel de la coopération. On pense notamment que des milieux économiques belges détiennent des moyens de pression suffisants pour qu'une intervention directe et constante du pouvoir politique belge ne soit plus nécessaire. Malgré les heurts, le Congo reste un marché très important pour les entreprises belges. Les prix du cuivre atteignent, à cette époque, des sommets historiques. La réforme monétaire réussit. Début 1968, le régime Mobutu et le capital belge se réconcilient. Le gouvernement congolais garantit le transfert des bénéfices. La *Fédération des Entreprises de Belgique* lance un appel favorable à de nouveaux investissements au Congo. L'exportation belge vers le Congo s'accroît de même que la valeur des titres congolais. La visite privée de Mobutu en Belgique, en juin 1968, scelle la réconciliation.

La nouvelle lune de miel atteint son apogée lors de l'organisation de la première foire commerciale internationale à Kinshasa (Fikin) du 30 juin au 21 juillet 1969. Le rapport entre ces deux dates (l'anniversaire de l'indépendance du Congo et la fête nationale belge) est explicitement présenté comme le symbole de l'entente. Un immense joueur de tam-tam sculpté se dresse à l'entrée de la foire, incarnation de l'appel aux investisseurs. Un an plus tard, c'est l'accueil triomphal de Baudouin à Kinshasa. La visite royale confirme la nouvelle entente et la place importante que le capital belge a su garder au Congo. Le quotidien *De Standaard* parle d'une « nouvelle solidarité globale » entre le Zaïre et la Belgique. « Le Congo, écrit le journal catholique flamand, garantirait la protection et la prospérité des investissements belges en personnes et en capital, mais la Belgique, de son côté, garantirait le processus de croissance du

Congo vers la paix interne et la prospérité par la stabilité de sa présence et par son soutien matériel et moral au régime de Mobutu ». Pour G. Althabe, cette visite est « le signe de l'achèvement de la restauration du système capitaliste d'exploitation, entreprise à laquelle s'est adonné le général Mobutu après son coup d'État du 24 novembre 1965 ; restauration, c'est-à-dire retour à la situation telle qu'elle existait la veille du 30 juin 1960. Cette organisation de l'exploitation capitaliste est dominée par les Belges, elle devient le cadre d'accueil d'investissements nouveaux, il y a là d'ailleurs les promesses de disputes futures entre les deux complices si fraternellement unis ; en effet, si certains de ces capitaux nouveaux pénètrent au Congo sous le signe de l'alliance avec les maîtres de céans, d'autres suivent l'objectif de mettre en cause l'hégémonie des vieilles sociétés capitalistes coloniales (1). »

1970-1973 : méfiance des investisseurs

Le voyage du Roi Baudouin au Congo avait pour but d'écartier les dernières hésitations des investisseurs belges. Les résultats se font pourtant attendre... Les Français emportent de gros contrats de la première phase de la construction du gigantesque barrage d'Inga I. Les Allemands s'intéressent à l'exploitation du méthane du lac Kivu. La Belgique reste absente du consortium auquel le régime octroie la très prometteuse mine de Musoshi (Shaba). La société italienne d'hydrocarbures E.N.I. emporte le contrat pour le pipe-line Kinshasa-Lubumbashi. Les projets d'Inga II et le port maritime de Banana menacent aussi d'échapper aux Belges. Dans le monde des affaires belges, la méfiance subsiste à l'égard du régime Mobutu. Celui-ci est déçu par la faiblesse des investissements belges. Les visites de M. Harmel (mars 1972), Leburton (mai 1972) et Van Elslande (octobre 1973) n'apportent aucun changement fondamental à cette situation.

Une certaine tension se manifeste lorsque, en 1972, Mobutu décide de limiter les importations belges. Après négociation, la Belgique échappe à cette limitation.

Avec la zaïrianisation, après le 30/11/73, des centaines de petites et moyennes entreprises étrangères sont transfé-

(1) G. Althabe : *Les Fleurs du Congo* p. 108.

rées à des propriétaires zaïrois. Planteurs, petits commerçants, petits industriels belges (et autres) se trouvent expropriés du jour au lendemain sans grand espoir d'indemnisation. L'Etat belge exige rapidement des dommages et intérêts. Ceux-ci sont évalués à quelques dizaines de milliards de francs belges.

Mobutu justifie sa décision : « Chaque année, dit-il, nous versons à la Belgique une somme variant entre 12 et 15 milliards, sans compter les opérations de marchandises, c'est-à-dire les salaires, les commissions, les frais administratifs, les dividendes et autres services. J'ai souvent fait valoir aux représentants belges qu'ils investissent quelque 100 millions de F.B. par an au Zaïre. Qui aide qui ? »

Cette accusation est confirmée par d'autres sources. D'après Hugues Leclercq, les transferts du Zaïre à la Belgique, principalement en salaires, dividendes, loyers etc., s'élèvent, en 1972, à environ 10 milliards F.B. B. Piret écrit que, pendant la période de 1961-1970, 2,5 milliards de F.B. (exprimés en moyennes annuelles) sont passés de la Belgique au Zaïre. 80 % de ce montant a été financé par le secteur public. Pendant cette même période, 5,9 milliards de F.B. sont retournés en Belgique. Cette fois, c'est le secteur privé qui empêche 90 %.

La méfiance des entreprises belges se renforce après la zaïrianisation. Dans l'ensemble, ce sont les grosses entreprises qui ont le mieux supporté la période de zaïrianisation-radicalisation. La liste des intérêts belges repris en fin de livre permet de se faire une idée sur l'ampleur des mesures qui ont affecté les entreprises belges.

L'affaire Chomé

En janvier 1974, l'avocat bruxellois Jules Chomé publie aux éditions Maspéro (Paris) un livre *L'ascension de Mobutu. Du sergent Joseph Désiré au général Sese Seko*. Cet ouvrage n'est pas tendre pour le chef d'état zaïrois. L'auteur décrit — documents à l'appui — la manière dont Mobutu a pris le pouvoir, les « obstacles » qu'il a dû éliminer, les puissances étrangères qui l'ont aidé et les pratiques du nouveau régime. Le gouvernement français interdit la vente du livre (réutilisant ainsi un décret de 1939 visant, à l'époque, la propagande nazie). Le livre fut malgré tout diffusé un peu plus tard, mais en Belgique par les éditions « Complexe ».

A la même époque, lors d'une conférence à Liège, Jules Chomé est agressé par de jeunes Zaïrois du M.P.R. L'hebdomadaire « Spécial » dirigé par un incondicional de Mobutu, Pierre Davister, applaudit à l'agression et promet à Chomé d'autres épreuves. L'article fait un appel indirect au meurtre. X

Le Zaïre insista pour que la Belgique suive l'exemple de la France et interdise l'ouvrage. Les Affaires étrangères s'y refusant, l'Agence Zaïre Presse lance une campagne contre la Belgique. L'ambassadeur zaïrois à Bruxelles est rappelé à Kinshasa. Le 10 mai 1974, le Zaïre rompt unilatéralement le traité d'amitié et fait perdre aux relations entre le Zaïre et la Belgique tout « caractère privilégié ».

Flirt socialiste avec un dictateur

« En Afrique centrale se constitue actuellement un empire convoité jalousement par les Américains, les Français, les Russes et les Chinois. Je n'ai pas l'impression que nous pouvons nous permettre de bouder et de nous exclure pour des raisons idéologiques. » (Leburton dans Knack, 25/12/1974.)

Premier ministre démissionnaire, Edmond Leburton du Parti socialiste Belge (P.S.B.) clame à qui veut l'entendre que la Belgique doit interdire le livre de Chomé à l'instar de la France. D'après lui, la Constitution et les lois belges devraient être modifiées afin d'interdire de tels livres. Il estime que la liberté de presse et de critique doit exister, mais celle-ci ne peut consister à « adresser des paroles outrageantes à un pays avec lequel nous sommes liés par un pacte d'amitié ». L'attitude de Leburton dans cette affaire ne doit pas nous étonner outre mesure. A plusieurs reprises, il a rendu visite au dictateur. Il est même devenu son ami personnel. Lors d'une visite à Kinshasa, après avoir assisté à une réunion solennelle du M.P.R., il y a été élevé à l'ordre national du Léopard, distinction zaïroise la plus haute. X

« Imaginez la réaction d'un socialiste, écrit Jules Chomé, ou celle de son parti, si, avant la guerre, un Broqueville, un Theunis ou un Jaspar avait pris l'initiative d'assister à un meeting du parti fasciste italien ou du parti nazi, et d'y porter l'emblème du faisceau ou la swastika (2). »

(2) *Tydschrift voor diplomatie* oct. 74.

Fin 1974, l'ex-premier ministre effectua une nouvelle visite privée au Zaïre. Ses négociations avec Mobutu préliminaires à la détente subite des relations belgo-zaïroises. Le dictateur se déclara d'accord pour reprendre le dialogue. A cette occasion la presse belge reproche à Leburton de mener une diplomatie parallèle et de se comporter en porte-parole du gouvernement, bien que son parti fut à ce moment dans l'opposition.

Lors de son retour, il déclara aux ouvriers des A.C.E.C. qu'il s'était efforcé d'obtenir à Kinshasa que les A.C.E.C. continuent d'être impliquées dans la réalisation des grands projets zaïrois. L'argument de l'emploi était encore utilisé pour justifier la défense des intérêts privés. Au cours de son voyage au Zaïre, au nom du bureau de son parti, Leburton adressa à une délégation du M.P.R. l'invitation au congrès idéologique du P.S.B. qui devait se tenir en novembre 1974.

L'affaire a provoqué des remous au sein de la presse belge : « Inviter une délégation zaïroise au congrès du P.S.B. est entièrement identique à inviter une délégation du général Pinochet, ou, ce qui est encore plus clair, inviter une délégation de l'Allemagne nazie à un congrès d'avant-guerre du P.S.B. » pouvait-on lire dans « De Nieuwe » (15.11.74) Les Jeunesses Socialistes protestèrent contre la présence du M.B.R.

Au sein du P.S.B., Leburton n'était pas le seul partisan de proches relations avec le M.P.R. D'autres grands ténors comme MM. Cools et Harmegnies ont fréquemment parlé avec complaisance de la dictature zaïroise.

Comment comprendre la complicité du P.S.B. avec un parti et un régime où les antifascistes sont jetés en prison, envoyés en exil ou même assassinés ? Comment des socialistes belges peuvent-ils considérer le M.P.R. comme un parti frère, lui qui incarne une des formes les plus rebutantes du fascisme en Afrique ? Ce faisant, le P.S.B. déçoit profondément les progressistes, pour lesquels la solidarité avec les peuples du Tiers Monde n'est pas un mot vide de sens.

Plus récemment, bien que le P.S.B. parle de ses rapports avec le M.P.R. avec moins d'effusion, une délégation comprenant les partis de la majorité (parmi lesquels les P.S.B.) assista au Congrès du M.P.R. le 25 novembre 1977. Depuis l'avènement du gouvernement Tindemans II, le ministre des Affaires étrangères socialiste, Henri Simonet, est chargé de stimuler et de coordonner l'aide occidentale

au Zaïre pour lui donner l'ampleur d'un « plan Marshall ». Les protestations du M.S.P.D. (mouvement socialiste pour la paix et le développement) qui reflète les positions de l'aile gauche du P.S.B. n'y changeront rien, ni d'ailleurs la courageuse prise de position du coprésident flamand du P.S.B., M. Karl Van Miert.

Les entreprises belges hors jeu ?

La visite de Leburton à Kinshasa avait bien provoqué un certain dégel des relations belgo-zaïroises. Mais le répit fut de courte durée. En juin 1974, les compagnies de transport, parmi lesquelles il y avait un certain nombre de compagnies belges, furent nationalisées. Le 30 décembre de cette même année, le Bureau Politique du M.P.R. annonce la « radicalisation ». Etait-ce le coup de grâce pour les intérêts belges au Zaïre ? L'Etat nationalisait toutes les sociétés de construction, de production, de distribution et de transport, tous « les secteurs d'intérêt national ». Les sociétés qui avaient joui du *Code des Investissements* n'étaient pas touchées par les mesures de radicalisation. En pratique, cela signifiait que les victimes se trouvaient en premier lieu parmi les sociétés belges installés au Congo depuis longtemps. Et non parmi les entreprises plus jeunes et puissantes d'origine américaine, japonaise, française, allemande.

Ces décisions se réclamaient de la logique de la « politique d'authenticité » dans le domaine économique.

Du côté belge, la réaction ne se fit pas attendre. L'importation de certains produits zaïrois fut bloquée et l'octroi d'un sursis aux entreprises zaïroises refusé. Entre-temps, les sociétés radicalisées étudiaient avec le gouvernement belge la question des demandes d'indemnisation qu'elles avaient l'intention d'introduire auprès de l'Etat Zaïrois. Une proposition belge demandait qu'aucune indemnisation ne soit payée, mais que des « joint ventures » soient créées ; sorte de sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat zaïrois détiendrait 51 % et l'entrepreneur belge 49 % des actions.

Les capitalistes belges avaient perdu toute confiance, le capital ayant besoin d'ordre et de stabilité. Une commission de la F.E.B. (Fédération des Entreprises de Belgique) fut sollicitée par le ministère des Affaires étrangères pour formuler son opinion sur les relations avec le Zaïre. Cette

commission conclua de façon pessimiste : « la situation financière et économique au Zaïre était désastreuse et le climat politique tendu ». Le service belge « *Ducroire* » qui garantit les exportations belges contre les risques décida de ne plus protéger les exportations vers le Zaïre si ce n'est pour les médicaments et la nourriture à concurrence d'un plafond de 300 millions de francs belges.

Au printemps 1975, quelques faits envenimèrent la crise. Compromis, l'ambassadeur belge à Kinshasa dut quitter son poste. Un rapport négatif de l'ambassadeur belge à Pékin sur la visite de Mobutu en République Populaire de Chine aigrit davantage les rapports. Le roi Baudouin, lors de sa visite en Afrique, décida de ne pas se rendre à Kinshasa.

Le second souffle belge

Le Zaïre est trop important du point de vue de la Belgique pour qu'elle abandonne son plus important client du Tiers Monde.

En pleine « crise », on importait via Anvers 418 000 tonnes de cuivre, dont 52 000 étaient destinées à des exportations ultérieures. Certaines filiales de la *Société Générale* étaient encore particulièrement intéressées au Zaïre telles la *Société Générale des Minerais* qui s'occupe de la commercialisation du cuivre de la *Gécamines*, la *Compagnie Maritime Belge*, de son transport et la *Métallurgie Hoboken-Overpelt* à Olen de son raffinage. Le marché zaïrois fortement convoité ne pouvait donc être si facilement lâché. Les concurrents ne manquaient pas. Comme par exemple la France qui, en août 1975, plaidait la cause de ses entreprises par la bouche de son président.

La normalisation s'imposait donc pour la Belgique. Au Zaïre même, le désir d'améliorer l'état des relations avec la Belgique était de plus en plus clair. L'économie s'effondrait. Financièrement, le pays était en faillite. De nouveaux investissements et des appuis financiers internationaux étaient considérés comme la seule médication indiquée. Un rôle prépondérant, dans tout cette opération de sauvetage, allait être accordé à la Belgique. Le Premier ministre Tindemans, grâce à ses relations européennes, devait tout arranger.

Au printemps 1975, Tindemans eut une série de contacts discrets avec des délégués zaïrois pour résoudre les

nouvelles difficultés. Début juillet, il devint clair que le dégel se préparait. La visite de M. Toussaint, ministre du Commerce extérieur, à la Foire de Kinshasa (F.I.K.I.N.) et son entretien avec Mobutu témoignèrent d'une certaine normalisation des rapports. Le roi Baudouin entra, à son tour, dans le jeu. Dans une lettre personnelle à Mobutu, il écrivait que la Belgique n'était pas insensible aux difficultés du Zaïre et qu'une amélioration des relations entre les deux pays était souhaitable. Le dictateur lui répondit qu'« il envisageait avec beaucoup d'optimisme l'amélioration des relations amicales et de la collaboration entre les deux peuples ».

Le moment de la réconciliation officielle arriva. En septembre 1975, le Premier ministre se rendit à Kinshasa, accompagné par les ministres du commerce extérieur et des finances. L'ambiance entre les dirigeants des deux pays fut de nouveau excellente. A court terme, on accorde au Zaïre un prêt de 700 millions de F.B. ce qui lui permet d'entamer en toute tranquillité des négociations avec le *Fonds Monétaire International (F.M.I.)* et la *Banque mondiale*. Sur le plan international, la Belgique devait contribuer également à résoudre les problèmes zaïrois par le biais d'accords avec la C.E.E. et les organisations financières internationales. De nouveaux investissements belges furent promis. Mais rien n'est gratuit... La délégation belge obtint toutes les garanties nécessaires sur l'indemnisation des entreprises zaïranisées et radicalisées.

On convint en outre que les accords de principe seraient élaborés par la commission mixte belgo-zaïroise, assistée par deux autres commissions : la première, chargée de la coopération au développement, la promotion et la protection des investissements, la collaboration entre les économies et le transfert de technologie ; l'autre s'occupant principalement des difficultés issues de la zaïrianisation et de la radicalisation.

La poule aux œufs d'or retrouvée

A peine un mois après la visite de Tindemans, la première commission avait déjà réussi à conclure toute une série d'accords. La Belgique participerait entre autres, à un grand projet de culture de maïs, à l'étude de la culture du cacao et à la construction d'une raffinerie de sucre. Des

entreprises belges seraient partie prenante dans les travaux portuaires de Matadi, Kalemie et Kinshasa, l'achèvement d'Inga II, la construction du chemin de fer Ilebo-Kinshasa, l'installation de 10 000 lignes de téléphone dans la capitale zaïroise etc. Le Centre d'études nucléaires zaïrois devait collaborer étroitement avec les centres belges d'énergie nucléaire. De nouvelles promesses furent faites pour le secteur médical, administratif, juridique et l'enseignement.

Comme l'avait noté Mobutu le 26 juin 1974 : « Quand des ministres belges viennent me rendre visite, c'est exclusivement pour plaider en faveur des intérêts privés du monde des affaires. »

La question des compensations pour les entreprises zaïrianisées et radicalisées reste assez épineuse. Mais des deux côtés des propositions sont élaborées, et un accord de principe sur l'indemnisation est obtenu. Rappelons qu'une formule précise est finalement retenue par le Zaïre : le 25 novembre 1975, Mobutu déclare que les propriétaires des entreprises expropriées qui ont effectué des investissements entre 1965 et 1974 pourront disposer à nouveau de 40 % de leur ancienne propriété. « De nouvelles chances pour le capital belge après dix ans de règne Mobutu » titre la presse belge. Les capitalistes belges posent toutefois des conditions. La bonne marche des entreprises doit leur être garantie officiellement ; ils veulent déterminer eux-mêmes le montant du dédommagement ; le gouvernement zaïrois doit se porter garant des frais de redémarrage des entreprises. Ces conditions sont discutées lors de la première réunion de la commission mixte, en mars 1976. En même temps, on arrive à des accords sur la collaboration industrielle, la promotion des investissements, etc. La Belgique promet une contribution considérable dans le secteur des transports et des communications. Lors de la deuxième réunion, il devient clair que la collaboration s'élargira encore. On y traite aussi de la constitution d'industries belgo-zaïroises. Plus tard, cette idée prendra des formes plus concrètes. Et la nouvelle série de mesures n'est pas encore terminée. Le 16 juillet 1976, tous les administrateurs-délégués des entreprises d'Etat « stabilisées » sont congédiés.

Une « deuxième stabilisation » sera annoncée le 17 septembre : les anciens propriétaires recouvrent à présent 60 % des actions de leurs entreprises. L'état zaïrois leur laisse un partenaire zaïrois de leur choix pour les participations restantes... En guise de remerciement, la Belgique offre une compensation de 3 millions de dollars.

Des trouble-fête

Quelques antimobutistes sont venus troubler l'euphorie. Au mois d'avril 1976, le mouvement d'opposition M.A.R.C. (Mouvement d'Action pour la Résurrection du Congo) organise une conférence de presse à Bruxelles. Son secrétaire général, Kanyonga Mobateli, présente le programme de son mouvement et critique — ô crime de lèse-majesté — le régime et son fondateur. L'ambassadeur zaïrois à Bruxelles, Inonga, réagit tout de suite par une protestation officielle. Il insiste auprès du gouvernement belge pour que Kanyonga soit expulsé. Les autorités belges acquiescent à cette demande et lancent un arrêté ministériel d'expulsion contre le Zaïrois, sous prétexte qu'il « constitue un danger pour l'ordre public ».

Au Parlement, le ministre de la justice, Vanderpoorten, déclare : « le but recherché par Kanyonga était carrément le renversement du gouvernement zaïrois. La mesure d'expulsion ne peut être supprimée au moment où le gouvernement désire considérer les rapports entre la Belgique et le Zaïre comme normalisés ». Cependant, Kanyonga obtient un délai, et demande à l'O.N.U. le statut de réfugié politique — ce qui lui permet de rester en Belgique.

Que des dirigeants belges, sollicités par une ambassade étrangère, se prêtent à un tel chantage et violent la liberté d'expression afin de sauvegarder les bonnes relations avec un régime tyrannique, voilà qui est profondément inquiétant. Faut-il en conclure que le gouvernement belge refuse aux citoyens zaïrois en Belgique le bénéfice de droits inscrits dans la constitution belge ?

La situation actuelle

Sur la liste des dépenses belges de « coopération au développement » de 1976 figurent des chiffres impressionnants pour les postes concernant l'aide au Zaïre. Sans exagération, on peut dire que plus de la moitié de l'aide bilatérale publique continue à être destinée au Zaïre.

Des groupes belges continuent à contrôler 50% du secteur bancaire zaïrois (cf. liste p. 283). La *Belgolaise*, filiale de la *Société Générale*, gère la *Banque Commerciale Zaïroise*. *Bruxelles-Lambert* et le *Standard Bank* anglais possè-

dent chacun 23,6 % de l'Union Zaïroise des Banques. Le groupe de la *Banque de Paris et des Pays Bas* (Paribas) possède une filiale à Kinshasa et investit par le biais de l'*European Investment*. En septembre 1975, un groupe de banques belges fournissait 750 millions de F.B. pour la construction d'Inga et en 1976, accordait un prêt à la Gécamines. Les parastataux belges comme la *Société Nationale du Crédit à l'Industrie*, *Creditexport* et le *Ducroire* national sont fortement impliqués dans le commerce et les investissements au Zaïre. La Belgique et le Zaïre restent des partenaires commerciaux importants. 17 % des importations zaïroises viennent de Belgique et 42 % des exportations y sont destinées. Dans le commerce belge, par contre, la part du Zaïre ne revient qu'à 0,63 % pour les exportations et 2,53 % pour les importations.

Exportations zaïroises vers la Belgique (1974, en milliers de Zaïres)	
cuivre	87 192
étain	1 726
autres minerais	6 384
bijoux et perles	2 207
produits agricoles	10 429
Total	113 876

Importations zaïroises en provenance de Belgique (1974, en milliers de zaïres)	
fer et acier	15 069
machines	13 209
farineux	6 571
produits chimiques	3 546
produits pharmaceutiques	3 238
matériel ferroviaire	2 526
viande et poissons	2 449
plastiques et résines	1 114
papier et carton	1 467
Total	71 400
Source = <i>Horizons</i> 80 décembre 1975	

Ces chiffres indiquent clairement les rapports de force entre un pays économiquement développé comme la Belgique et un pays qui en dépend, le Zaïre. Le pays périphérique fournit, via les entreprises multinationales, ces matières premières nécessaires aux pays du centre, parmi lesquelles un ou deux produits jouent un rôle prépondérant. Il importe des produits d'une industrie à niveau technologique avancé.

A la suite d'une politique qui néglige l'agriculture, l'importation de produits alimentaires comme les farineux s'avère indispensable et pèse lourdement sur la balance commerciale zaïroise.

Depuis la « stabilisation », des entreprises belges sont impliquées dans des projets extrêmement lucratifs et orientés vers l'exportation : une usine de cuivre à Kolwezi, Inga II, la construction ou l'extension des ports (Matadi, Kinshasa et Banana), la construction de ponts et de routes.

Cette nouvelle offensive des entreprises belges a connu un moment important lorsque, M. Corbiau, le grand patron de la *Société Générale*, s'est rendu à Kinshasa sur invitation du président Mobutu. Accompagné d'une délégation de la *Compagnie Maritime Belge* (C.M.B.) et de la *Société Générale des Minerais* (S.G.M.), deux filiales de la société, il traita avec le Guide suprême de la part de son groupe dans l'économie zaïroise. La S.G.M. fonderait filiale commune avec la *Sozacom* et la *Gécamines*, deux entreprises d'Etat zaïroises du secteur minier. La C.M.B. prendrait une participation minoritaire dans la *Compagnie Maritime Zaïroise* et vice versa. A la *Société Générale*, on rendrait également une exploitation forestière dans la région du Mayumbe (Bas-Zaïre).

A propos de ces accords, le gouverneur de la *Société Générale*, déclarait :

« il faut signaler que le gouvernement zaïrois veut aller plus loin que cette restitution et veut aboutir à des formules d'association durable entre intérêts belges et zaïrois. De son côté, le groupe de la *Société Générale* de Belgique contribuera, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à la disposition des techniciens de différentes branches dont le Zaïre aurait besoin » (De Standaard, 5.11.1976).

Lors de son retour du Zaïre, Corbiau, accompagné de Tindemans, était reçu au palais.

L'opération de sauvetage international, engagée par Tindemans en tant que représentant du capital belge, s'était

avéré un moyen de pression efficace : Mobutu s'engagea sur la voie des concessions les plus larges. Ce que notait à sa façon la revue Knack du 15-12-1975 :

« Malgré les fusions, les intégrations et les liquidations des années récentes environ une société sur quatre, cotées en bourse, continue à avoir des intérêts considérables au Zaïre. »

Lors d'une nouvelle réunion de la *Commission Mixte Belgo-Zaïroise* à Kinshasa en juillet 1977, les ministres acceptèrent de défendre le plan Mobutu auprès des gouvernements des Etats-Unis et des partenaires européens, et d'en assumer la coordination. De plus en plus, des responsables de nationalité belge réoccupent des places importantes dans la vie économique zaïroise, où ils jouissent d'un droit de décision. L'Office National du Transport, par exemple, (O.N.A.T.R.A.) est de nouveau dirigé par un Belge. Devant l'opinion publique, le gouvernement belge se sert des belles promesses du président à propos de la « démocratisation » et de la « libéralisation », pour défendre l'aide au régime de Mobutu.

L'« aide au développement » belge au Zaïre

La collaboration au développement belge a différentes sources :

1. Les fonds en provenance du secteur privé : les crédits d'exportation et les investissements.
2. Les contributions publiques en provenance de différents ministères.
3. Une participation à l'aide de la C.E.E. (le Fonds de Développement Européen inscrivait dans son budget de 1977, 1 200 000 F. pour le Zaïre).
4. L'aide via des organisations non gouvernementales : dons et projets.

La caractéristique de ces trois premières sources est que cette « aide » fait partie de l'actuel rapport de forces politique et économique entre le Nord, riche, et le Sud, pauvre. Les critères principaux sont l'économie de marché — bénéfices pour l'industrie nationale, conquête de débouchés — ou la politique — conservation de l'influence, anti-communisme. A ce niveau, les normes morales sont inexistantes.

La concentration de l'aide publique belge

	aide belge en millions de F.B.	Aide belge par tête (en F.B.)	Part du pays favorisé dans l'aide bilatérale belge (en %)	Aide belge en % de l'aide totale reçue
Zaïre	1975	4 351	178	54,2
	1976	3 629	147	40,8
Rwanda	1975	984	239	10,1
	1976	1 015	243	11,4
Burundi	1975	629	170	6,4
	1976	568	151	6,4
Indonésie	1975	564	4	5,8
	1976	513	4	5,8
Tunisie	1975	309	54	3,2
	1976	371	66	4,2
Maroc	1975	413	23	4,2
	1976	355	19	4,0

Source : D.A.C. (Development Assistance Committee), A.R. (77), Annexe, Tableau 9, cité dans : Tijdschrift voor Diplomatie, mars 1978, *De Belgische begroting van Ontwikkelingssamenwerking*.

Les organisations non gouvernementales, avec leur contribution bien plus limitée, sont principalement régies par des normes morales. Malgré cette distinction, on parle habituellement d'« aide au développement » dans le cas des points 2, 3 et 4.

L'analyse des différentes formes d'aide fait immédiatement ressortir que c'est au Zaïre que va la plus grosse partie de cette aide. L'ex-colonie reçoit presque la moitié de l'aide bilatérale belge (cf. tableau ci-contre). Toutefois, toutes ces années d'aide technique et financière n'ont pas amélioré le niveau de vie pour les masses des campagnes et des villes. Ceci pour plusieurs raisons.

Il y a tout d'abord une partie importante de l'aide officielle au développement que la Belgique n'abandonne jamais :

- les pensions coloniales et le remboursement des obligations congolaises (en tout 848,7 millions de F.B. en 76).
- Les frais de voyage et une grande partie des salaires des coopérateurs.
- Les crédits pour liquider des dettes envers les fournisseurs belges ; les prêts bilatéraux avec l'obligation d'acheter des produits en Belgique (l'aide liée).

C'est ainsi qu'après la visite de Mobutu en janvier 77, le Zaïre reçut un prêt de 100 millions de F pour l'achat en Belgique de pièces de rechange et de matériel de transport.

A cela s'ajoute le fait que, trop souvent, l'aide ne rencontre pas les vrais problèmes et leurs causes. Par exemple, les très nombreux enseignants du secondaire, soit par manque d'expérience professionnelle, soit par impréparation à l'enseignement en Afrique, ne contribuent en réalité guère au développement du pays. Ces 1 500 enseignants représentent pourtant une part importante de la « coopération belge » au Zaïre.

Depuis 1975, cette coopération a connu une certaine réorientation. L'aide au secteur de l'enseignement est limitée et s'oriente plus que jadis vers les écoles techniques et agricoles.

Le régime Mobutu compte beaucoup sur l'aide belge pour sortir le secteur agricole des difficultés croissantes que nous avons analysées au chapitre 4. Mais, au lieu de s'attaquer aux causes du mal, l'aide est destinée à financer des projets gigantesques comme celui de Kaniama-Kasese

(10 000 ha) ou d'autres projets agro-industriels. Des études sont entreprises pour la construction de sucreries, la fabrication de pain à base de manioc — ce qui permettrait de réduire les importations de blé. Des subventions et un encadrement technique sont accordés à huit écoles agricoles.

En fait, ces divers projets ne modifient pas les structures actuelles de la production et de la commercialisation qui constituent les causes fondamentales de la crise de ce secteur.

Le projet Kasese, par exemple, a coûté un demi-milliard de F.B. à la coopération belge mais n'a rapporté jusque maintenant que 75 millions de F.B. Avec une surface de 10 000 ha, Kasese est le plus grand projet agricole d'Afrique ; une surface de 3 000 ha est vraiment le maximum si on veut obtenir une certaine rentabilité.

L'échec s'explique également par le fait que Kasese n'est pas du tout adapté aux conditions locales et qu'il dépend entièrement de l'étranger. « En général, Kasese n'avait aucune chance de réussir parce que le Zaïre n'a pas les devises pour importer les engrais, l'huile et les pièces de rechange. Cette situation montre qu'il est insensé de lier les pays en voie de développement aux entreprises occidentales par des investissements qui supposent tellement de frais de fonctionnement et d'équipement. Les pays africains n'ont pas besoin de la haute technicité d'exploitations gigantesques. » (*Knack*, 8.2.1978 et *Info-Zaïre*, avril 78).

La Belgique s'attache aujourd'hui à mettre un terme à la détérioration constante du secteur des transports. L'exportation des matières premières est confrontée à des difficultés croissantes ; dans la région du Bas Zaïre, l'industrialisation projetée exige des travaux d'infrastructures considérables. La Belgique a pris en charge des études sur le transport fluvial, l'envoi de techniciens, la construction du chemin de fer Kinshasa-Ilebo, de ponts et routes et de nouveaux projets portuaires.

De tous les pays occidentaux, c'est la Belgique qui fournit au Zaïre l'aide publique la plus importante. En 1974, par exemple, l'aide publique bilatérale (prêts et dons) de la Belgique au Zaïre s'est élevée à 102 millions de dollars contre 23 millions pour la France et 11 millions pour les Etats-Unis. Cette aide permet aux entreprises belges de résoudre des problèmes de débouchés et accroît, de façon directe ou indirecte, la dépendance politique et économique du Zaïre par rapport à la Belgique. A titre d'exemples :

- les commandes aux A.C.E.C.-Charleroi pour le projet

d'Inga. L'intervention de Leburton est déterminante pour ces commandes qui sont alors considérées comme aide publique ;

- nombreux sont les prêts bilatéraux qui sont liés à des fournitures et des livraisons d'entreprises belges ;
- l'aide militaire ;
- la recrudescence récente de l'aide en personnel dans le cadre de l'opération de sauvetage du régime Mobutu.

L'objectif premier de cette aide belge est évidemment la protection de la zone d'influence des intérêts belges qui subissent une forte concurrence de la part des intérêts américains, français et japonais.

Quelques chiffres sur la coopération en personnel

Les effectifs belges œuvrant au Zaïre au titre de la coopération (personnel sous statut) ont évolué de la façon suivante (chiffres du 31 décembre de l'année indiquée) :

1962	2 209
1963	2 308
1964	2 232
1965	2 312
1966	2 202
1967	1 826
1968	1 429
1969	1 531
1970	1 561
1971	1 627
1972	1 595
1973	1 588
1974	1 469
1975	1 308
1976	1 155

Il serait injuste de ne pas mentionner les initiatives des organisations non gouvernementales qui prennent souvent la forme de micro-projets. Leurs contributions financières globales ne dépassent cependant pas le demi-milliard de francs belges. Si les petits projets répondent mieux aux besoins sociaux et économiques des populations zaïroises, ils sont néanmoins réalisés dans le cadre d'un système économique global qui bloque toute véritable possibilité de développement d'une économie nationale.

Répartition de ces effectifs :

	31/12/63	31/12/70	31/12/75	31/12/76
Missions de coop.	—	16	23	23
Affaires intérieures	110	59	21	10
Finances	50	23	20	17
Affaires économiques et sociales	79	28	19	15
Agriculture	80	50	68	56
Travaux publics	67	21	24	21
Communications	77	46	50	39
Santé publique	198	134	132	140
Enseignement	1 465	1 144	922	818

(Source : Marchés Tropicaux 17.6.1977, p. 1639).

Notons enfin que l'aide gouvernementale belge est accordée de manière croissante par le biais des organisations internationales : 35,7 % en 1976 contre 13,9 % entre 1961 et 1965.

Cette tendance se généralise d'ailleurs pour la plupart des petits pays occidentaux. Puisque le capital belge entretient des rapports de plus en plus étroits avec le capital américain, cette internationalisation de l'aide permet une défense de ses intérêts sans doute aussi efficace que par les formes bilatérales classiques.

L'AIDE MILITAIRE BELGE A LA DICTATURE

L'important chapitre militaire dans la coopération officielle illustre de façon frappante l'union étroite entre « l'aide » et les rapports de force politiques et économiques. La Belgique consacrait en 1976 plus de 217 millions de F.B. aux missions militaires du Zaïre et du Rwanda.

Cette aide importante aux Forces Armées Zaïroises (F.A.Z.) n'a rien à voir avec le « développement » et l'émancipation de la population. En tant qu'appareil de répression, les F.A.Z. sont un pilier fondamental de la dictature.

La Belgique n'est pas le seul pays à aider militairement le Zaïre : il y a aussi les Etats-Unis, la France, l'Italie... Mais l'apport belge est d'une importance considérable sur

le plan de l'organisation et de la formation de soldats, d'officiers et de sous-officiers dans les écoles militaires et dans les centres de formation. En 1976, d'après l'attaché de presse à l'ambassade de Belgique à Kinshasa, 90 instructeurs belges étaient à l'école militaire de Kananga et à l'institut militaire supérieur de Kinshasa. Chaque année, des stages et des bourses sont accordés à des militaires zaïrois qui poursuivent leur formation en Belgique : en 1976, il y avait ainsi 55 stagiaires et étudiants. La gendarmerie belge se chargeait jusqu'en 1975 de la formation dans les centres de formation militaire et de police au Zaïre. Elle accueille jusqu'à aujourd'hui des policiers et des militaires dans ses casernes.

Peu après la visite du premier ministre Tindemans au Zaïre (septembre 1975), une délégation militaire belge se rendit à Kinshasa ; il fut alors décidé d'accroître la coopération militaire entre les deux pays.

Dans ce même contexte, il faut souligner que pour les entreprises belges comme la F.N.-Herstal (Fabriques Nationales d'armes de guerre) et P.R.B. (Poudreries Réunies de Belgique), Mobutu est un excellent client. Des navires belges approvisionnent de façon régulière l'armée zaïroise à partir du port de Zeebrugge. Plusieurs autres entreprises sont impliquées dans l'approvisionnement de l'armée zaïroise. Par exemple : SAIT Electronic a construit des installations électroniques dans les aéroports militaires ; la Compagnie Belge des Chemins de Fer et d'Entreprises a aménagé la base militaire à Kamina.

Plus que toute autre forme d'aide, la coopération militaire répond aux intérêts du grand capital belge par le biais de commandes à ses entreprises et le soutien que ces marchandises apportent à une dictature qui défend fidèlement les intérêts du monde capitaliste.

Elle cadre enfin avec la politique de lutte de l'O.T.A.N. contre les mouvements de libération en Afrique Australe (3).

LES NOUVELLES AMBITIONS DE LA FRANCE

Lorsque le Congo ex-belge accéda à l'indépendance, le 30 juin 1960, la France, sous la présidence du Général de

(3) Une brochure sur la coopération militaire belgo-zaïroise a été publiée récemment par le « Comité Zaïre ».

Gaulle s'appliquait surtout à assurer la continuité de ses intérêts et de son influence dans l'ex-A.O.F. (Afrique occidentale française) et l'ex-A.E.F. (Afrique équatoriale française). La guerre d'Algérie demeurait sa préoccupation majeure.

Le Congo colonial restait la chasse gardée du capital belge. Seuls quelques importants intérêts britanniques avaient réussi à s'implanter à l'aube de la colonisation (4).

Il faudra attendre la fin du conflit algérien et l'avènement du régime dictatorial de Mobutu pour que les intérêts de la France s'implantent sérieusement dans le pays qu'elle affectionne d'appeler le « deuxième Etat francophone du monde ».

L'évolution de la politique française à l'égard du Zaïre est particulièrement frappante si l'on met en regard la timide abstention de Paris lors de l'affaire O.N.U.-Congo (60-63), et l'expédition franco-marocaine destinée à réduire la lutte du Front de Libération National Congolais (F.L.N.C.) en 1977.

Abstentions à l'O.N.U.

La position de la France lors de l'intervention des forces de l'O.N.U.(C) de 1960 à 1963 n'eut aucune influence sur le cours des événements. Elle n'en demeure pas moins intéressante. Le représentant de la France, M. Bérard, s'était constamment abstenu lors de vote de résolutions de l'O.N.U. qui stipulaient le retrait des troupes belges et organisaient l'action de l'O.N.U. au Congo. La position de la France s'alignait ainsi sur celle de la Belgique. Elle se démarquait de la position des Etats-Unis qui furent, tout compte fait, les principaux instigateurs de l'opération O.N.U.(C) prise dans son ensemble.

Les anciennes puissances coloniales voyaient avec inquiétude une force internationale intervenir sur la « chasse gardée » de la Belgique. Pareille intervention ne pouvait qu'affaiblir les intérêts liés à l'ex-métropole et servir ainsi de précédent.

Dans son livre intitulé « L'O.N.U. et l'affaire du

(4) La participation de la *Tanganyika Concession* dans le capital de l'U.N.H.K., par exemple.

Congo », C. Leclercq analyse la position de la France à l'O.N.U. : « on comprend mieux (ces réserves) écrit-il, si l'on sait qu'à cette époque, la France avait le désir d'interdire à l'O.N.U. d'émettre le moindre jugement sur l'affaire d'Algérie qu'elle considérait comme domaine réservé » (5). Sous prétexte que l'action de l'O.N.U. portait préjudice à la souveraineté du Congo, la France refuse de participer au financement des dépenses des forces O.N.U.(C).

De tels scrupules à propos de la souveraineté congolaise ne furent plus de mise lorsqu'il s'est agi d'envoyer officiers et conseillers militaires français renforcer « l'aide technique » militaire belge au Katanga de Moïse Tshombe. Ces officiers « mettaient en œuvre la tactique de guerre révolutionnaire à laquelle ils avaient été initiés en Indochine » (6).

Les intérêts français (7)

Extrêmement réduits à l'époque coloniale, les intérêts français au Congo croissent après l'Indépendance. Sous la présidence de Mobutu — plus particulièrement depuis le début des années 70 — cette croissance connaît un rythme accéléré.

Les intérêts français et belges ont une physionomie différente. Les investissements français sont relativement peu développés. La part du secteur des échanges prédomine.

Les ventes d'abord...

Alors qu'en 1956, la France n'arrive qu'au 7^e rang des fournisseurs du Congo Belge, en 1974, elle occupe le 3^e rang derrière l'U.E.B.L. (8) et l'Allemagne Fédérale, en 1975, le second rang.

Les principaux produits exportés par la France sont les véhicules automobiles et les appareils mécaniques. Sur ce marché, l'armée zaïroise occupe une position de client important. L'armée de l'air est équipée d'hélicoptères Puma

(5) Leclercq C. *l'O.N.U. et l'affaire du Congo* Payot, p. 146.

(6) Ibid. A lire « la tactique contre la guerre révolutionnaire »

(7) Une liste des intérêts tant belges que français et établie à la fin de cet ouvrage.

(8) Union économique belgo-luxembourgeoise

et Alouette et, depuis 75, d'avions Mirage tandis que des blindés légers Panhard renforcent l'armée de terre.

Les fournitures d'appareils électriques occupent aussi un poste important. De la vente de turbines pour Inga II à l'électrification du Shaba et au projet de télécommunications par satellite, les entreprises françaises font en ce domaine, preuve d'une remarquable agressivité.

Structure du commerce entre le Zaïre et la France en 1974 (en milliers de Zaïres)		
	Zaïre-France (F.O.B.)	France-Zaïre (C.I.F.)
Café, thé, épices	2 260	
Graisses, huiles, cires	3 011	
Caoutchouc	1 682	
Cuivre	27 004	
Produits de minoterie		1 721
Produits pharmaceutiques		2 797
Plastiques, résines		1 621
Textiles synthétiques		1 621
Fer, fonte, acier		2 981
Engins métalliques		3 024
Machines électriques		1 490
Véhicules		6 126
Divers	709	14 192
TOTAL	34 666	35 564

(Source : République du Zaïre, départements de l'Economie et du Commerce : « Les partenaires économiques du Zaïre », *Horizons* 80, n° 84, 13-20 décembre 1975, pp. 22-23.)

La vente de « services » est une activité où les Français se sont taillés une belle part du marché.

Dès 1969, une convention charge le B.R.G.M. (9) de faire un inventaire général des ressources du sous-sol et « donne au B.R.G.M., en cas de découverte de gisement, une exclusivité d'un an pour rechercher et présenter des partenaires, des sociétés d'exploitation ».

Il est clair que la vente par la France de produits finis sophistiqués s'accompagne de la vente de travaux d'ingénierie nécessaires pour monter divers projets et ensuite d'une « assistance technique » coûteuse pour le fonctionnement

(9) Bureau de recherche géologique et minière

dudit projet. La domination de type technologique n'est pas la moins complexe... ni la moins efficace.

La balance commerciale franco-zaïroise est à peu près en équilibre (10). La France importe du Zaïre des matières premières minérales et agricoles. Le cuivre vient en tête (plus de 70 % des achats).

En 1974, 8 % du cuivre consommé par l'industrie française venait directement du Zaïre alors qu'un tiers transitait d'abord par la Belgique. Lors de la visite de Valéry Giscard d'Estaing au Zaïre en 75 un contrat de fourniture direct de 100 000 tonnes de cuivre zaïrois avait été envisagé. Il semble toutefois que ce projet ait été ajourné.

Le café, l'huile de palme et le caoutchouc constituent d'autres postes importants.

Les investissements

Comparés au volume des échanges, les investissements français au Zaïre restent fort modestes. Totalisant à peu près 20 millions de dollars en 75, ils ne représentent à cette époque qu'un quart des investissements allemands et un quarantième des investissements belges.

Lors de la visite de Giscard en 1975, Mobutu promit le « respect scrupuleux » et la « protection » des investissements français. Une année auparavant, Bisengimana, directeur des services de la présidence et bien connu comme l'homme de confiance des intérêts français écrivait dans *La vie française* du 28/03 : « Si Pechiney vient vraiment s'installer industriellement ici — dans le cuivre et l'aluminium, il pourrait le faire dans des conditions exceptionnelles — qu'il cesse donc d'établir des contacts via certaines sociétés de Belgique ».

Les avances des dirigeants zaïrois n'ont pas suscité d'enthousiasme excessif parmi les investisseurs français. Certains groupes se sont pourtant montrés assez entreprenants. Ainsi, la presse zaïroise a loué les initiatives du groupe Beaujolin. *Elima* (quotidien de Kinshasa) prétendait en février 75 que l'usine textile de Beaujolin à Kisangani (Sotexki) fournirait de l'emploi à 200 000 paysans, puis mentionnait les nouveaux projets de verreries et de brasseries, et enfin « d'autres projets sur l'ensemble du territoire qui n'attendent que l'agrément du président fondateur ».

(10) Nous n'avons malheureusement pas les données de ces deux dernières années.

Rivale de la Belgique

Février 64, une mission française d'aide et de coopération s'ouvre à Kinshasa. A ce moment l'aide bilatérale de la France connaît une croissance rapide pour venir se ranger en troisième position derrière l'aide des U.S.A. et de la Belgique.

Peu désireuse de concurrencer de front l'aide belge qui se manifeste par la présence de « techniciens » dans de nombreux domaines, la France adopte une politique d'effectifs relativement peu nombreux mais très hautement qualifiés. Dans les autres Etats francophones à régime pro-occidental en Afrique, l'aide française présente un aspect plus global et massif.

Au Zaïre, l'enseignement des coopérants français sera surtout universitaire. Des centres culturels bien équipés s'ouvriront à Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Bukavu. Les techniciens des mines, des télécommunications seront d'un niveau de spécialisation élevé. Avec des moyens limités, la France a pu ainsi se rendre difficile à remplacer.

Pour des raisons linguistiques et culturelles, la France est, plus que tout autre pays, ressentie comme une concurrente par l'ex-métropole. Mobutu a bien compris ce fait. A deux reprises, lorsque les rapports belgo-zaïrois atteignent le creux de la vague, il fait des avances empressées en direction des intérêts français. Lors de l'affaire de l'U.M.H.K. (11) début 1967, Mobutu déclara : « si la France fait bande à part et ne participe pas au boycottage économique du Congo-Kinshasa que les dirigeants de l'ex-U.M.K.H. voudraient voir imposé par les pays de l'O.T.A.N., cela me ferait énormément plaisir ». *La Libre Belgique*, quotidien belge de droite, écrivait à cette époque « ces mesures ont remarquablement servi les intérêts français. Il fallait d'abord chasser les Belges ».

Même inquiétude dans la presse et les milieux gouvernementaux belges lors du voyage de Giscard d'Estaing en août 75 alors que la brouille assombrissait encore les rapports belgo-zaïrois. Pour le *Journal de Charleroi*, « la France est choisie pour être l'interlocutrice prioritaire du Zaïre... tant pour des raisons culturelles (francophonie) que grâce à la décolonisation sans heurts de la France ».

La politique de coopération franco-zaïroise avait connu un important regain d'activité après le voyage de Foccard

(11) Union minière du Haut Katanga, actuellement Gécamines.

en mars 70 au Zaïre. De 70 à 75, 424 Zaïrois sont boursiers en France. Deux cents jeunes Zaïrois suivent des cours de formation dans les centres d'entraînement de l'armée de l'air française. En 72, une convention garantit les investissements français au Zaïre. En 75, plus de 300 coopérants français travaillent au Zaïre.

La visite de Valéry Giscard d'Estaing en 1975 illustre bien l'intérêt porté par la France au deuxième Etat francophone du monde. Les dettes zaïroises à l'égard des financiers français sont reportées et on décide de l'ouverture à Kinshasa, en 76, d'une filiale de la *Caisse Centrale de Coopération*, organisme public de prêts destinés auparavant exclusivement à la zone franc. Ainsi, la France tente d'inclure de plus en plus étroitement le Zaïre dans sa zone d'influence africaine.

Tout compte fait, la France arrive à ses fins à peu de frais. Depuis 75, la politique étrangère du Zaïre s'aligne sagement sur la politique africaine de la France. Qu'il s'agisse de Djibouti, de Mayotte, des centrales nucléaires vendues à la République Sud-Africaine, de l'ex-Sahara occidental, l'alignement ou la complicité tacite du gouvernement zaïrois lui sont acquis.

En 1975, lors du conflit angolais, la France, à l'instar d'autres pays, fait parvenir son aide aux F.N.L.A. (Front national de libération de l'Angola) et au F.L.E.C. (Front de libération de l'enclave de Cabinda), par l'intermédiaire du Zaïre. L'enclave de Cabinda, sorte de Koweït africain, intéresse au plus haut point les sociétés pétrolières françaises. Celles-ci verraient d'un bon œil un petit Etat pétrolier plus ou moins sous tutelle du grand voisin zaïrois et largement favorable à leurs investissements.

A la rescousse de Mobutu au Shaba

Lorsque le 8 mars 1977, les combattants du F.L.N.C. (Front de Libération national Congolais) entrent en action au Shaba, l'armée de Mobutu, pourtant forte de plus de 60 000 hommes, s'écroule comme un château de cartes. Pour beaucoup d'observateurs, la carrière politique de Mobutu touche à sa fin. Les spéculations sur sa succession vont bon train. Les U.S.A. et la Belgique hésitent à s'engager trop loin dans le soutien à un régime en perdition. C'est au moment où Kolwezi, le plus important centre

minier du Zaïre, est sur le point d'être libéré par le F.L.N.C. que l'opération de sauvetage franco-marocaine change le cours des événements. Le jeudi 7 avril, Giscard prête à son « copain » Hassan du Maroc des appareils Transall, puis même des appareils de transport civil pour amener les troupes marocaines au Zaïre. Alors commence une contre-offensive qui permet aux troupes zaïro-marocaines encadrées par des officiers français de reprendre les agglomérations que le F.L.N.C. avait libérées.

Giscard a justifié sa décision d'intervenir au Zaïre en évoquant « la solidarité étroite qui existe entre l'Europe et l'Afrique » et en reprenant l'argument de l'invasion du Zaïre par des « éléments venus de l'extérieur ». La portée de l'intervention française sera réduite à « une opération d'assistance, de coopération, pour un transport entre le Maroc et le Zaïre. »

D'aucuns se sont demandés pourquoi c'est la France et non des pays mieux implantés au Zaïre, comme la Belgique ou les U.S.A., qui a pris la responsabilité d'une intervention directe avec l'allié marocain.

Il faut tenir compte de plusieurs éléments d'explication. C'est, tout d'abord, l'ensemble du camp impérialiste qui tient à empêcher l'avènement d'un régime progressiste au Zaïre. Aucun veto pour la France du côté des alliés. Par ailleurs, les intérêts français au Zaïre portent — nous le savons — principalement sur des projets à réaliser, des commandes de biens et de services de haute technicité. Ce type d'intérêts résisterait moins facilement à un changement de régime que les investissements belges ou la mainmise financière américaine. Enfin, au-delà du Zaïre, c'est aux autres Etats africains « amis de la France » qu'est adressé le « message de solidarité » de Giscard : « Je ne veux pas que les Etats africains amis de la France, lorsqu'ils sont à l'intérieur de leur droit et lorsque leur sécurité est menacée, se sentent abandonnés ». Et de justifier le droit de regard de la France : « un changement de la situation politique de l'Afrique, une situation générale d'insécurité ou de subversion en Afrique aurait des conséquences pour la France et l'Europe ».

Cette opération raffermit donc le crédit et l'influence de la France auprès des autres Etats pro-occidentaux de l'Afrique francophone. Quelques jours plus tard, ces mêmes Etats ont proposé, à la conférence au sommet franco-africaine de Dakar, l'institutionnalisation du droit d'intervention. Il s'agit de créer une force africaine commune (sous l'égide de la

France sous entendu) destinée à s'opposer à la « pénétration soviéto-cubaine ».

Cette proposition fait ressortir clairement la portée profonde de l'intervention française au Zaïre. Aussi, lorsque le président français lance le beau slogan « l'Afrique aux Africains », convient-il de se poser la question : quelle Afrique, et quels Africains ? La réponse que Giscard y donne est limpide. Il s'agit d'une Afrique dominée par les monopoles et d'Africains fidèles alliés de la France.

9

Les classes sociales au Zaïre

Dans la division internationale du travail, le Zaïre appartient à la « périphérie ». Le caractère extraverti de son économie est patent. La concentration de l'activité économique dans les villes entraîne une nette marginalisation de l'agriculture paysanne.

L'histoire de la période coloniale fait apparaître les principaux facteurs explicatifs de la structure de classe actuelle. Le secteur financier, le gros commerce, la grande et moyenne production étaient restés exclusivement aux mains des étrangers. La « bourgeoisie nationale » était dès lors presque inexistante.

Après l'indépendance, le pays resta sous la dépendance des sociétés multinationales qui, en dernière instance, possèdent des moyens de pression politiques et économiques déterminants. La classe « dirigeante » est donc étrangère. Une fraction de la nouvelle petite bourgeoisie autochtone parvint à se hisser au rang de classe « régnante ». Celle-ci put, par la suite, s'attaquer aux secteurs étrangers les plus faibles ou profiter temporairement de la concurrence entre les trusts étrangers. Mais les intérêts fondamentaux de la classe « dirigeante » étrangère et l'orientation extravertie que celle-ci continue à imposer à l'économie zaïroise n'ont pas été combattus. Les paysans qui forment le groupe social le plus nombreux subissent une double exploitation. Les lois du marché les écrasent ; les chefs traditionnels, de plus en plus remplacés par les « nouveaux chefs » du M.P.R. empêchent ce qui leur reste. Le prolétariat n'a guère tendance à s'accroître numériquement (le prolétariat des grandes plantations a même beaucoup diminué). L'émigration vers les villes, l'insuffisance des réseaux scolaires, etc. ont provoqué l'émergence d'un important sous-prolétariat.

Toute étude des classes sociales au Zaïre doit donc se référer à la place occupée par le pays dans la division internationale du travail. Les formes prises par la lutte des classes et l'alliance entre la classe dirigeante zairoise et la bourgeoisie étrangère ne peuvent se comprendre sans cette référence (1).

LA DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Avant le XVI^e siècle n'apparaissait guère de division prononcée du travail entre les nations. Le XVI^e siècle marque alors l'aube de grands changements. Les puissances de l'époque assigneront à la *périphérie* naissante des fonctions spécifiques. De l'Amérique viendront l'or, l'argent et ensuite les produits des grandes plantations. De l'Afrique, surtout des esclaves, de l'Asie, des épices et d'autres matières précieuses. Les fondements de la division internationale du travail sont alors jetés. Le prix en est la destruction des structures sociales « traditionnelles ». Ces sociétés devront exporter vers le *centre* des matières premières ou peu élaborées et en importeront des produits finis.

La révolution industrielle en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord donne aux sociétés capitalistes des moyens de productions infiniment plus puissants qu'avant. En résultent des besoins nouveaux et, pour y satisfaire, une extension géographique de l'impérialisme fulgurante. La *périphérie*, dans sa forme contemporaine, se constitue à l'ombre de la conquête coloniale...

Pendant cette période le mécanisme d'accumulation de capitaux au bénéfice du centre se développe. Le propre de cette accumulation est l'échange de produits de valeur inégale. Les coûts de production sont inégaux à cause d'une différence énorme entre la rémunération du travail du centre et de la *périphérie*.

On a tendance à considérer cette phase de spécialisation internationale comme une période caractérisée par l'échange de produits de base contre des produits manufacturés. Tou-

(1) Dans ce chapitre, nous nous sommes largement inspirés de l'article de P. Demunter, J. Ph. « *The Social and Economic Development of Zaïre since independence - an historical outline* » in *African Affairs*, avril 1975. De même que des articles de Demunter P. et des œuvres de S. Amin.

tefois cette opinion devrait être nuancée. Nous pouvons en effet discerner trois stades au cours de la période impérialiste : le stade « classique », la substitution d'importations, la division multinationale du travail :

— *La phase impérialiste classique ou l'économie de traite (1880-1945)*

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale le système colonial impose des formes classiques à la division internationale du travail. Les colonies fournissent les produits de l'économie de traite (produits agricoles et matières premières). Le capital occidental va s'investir dans l'économie minière et dans les secteurs tertiaires liés à cette mise en valeur coloniale (banques et commerce, chemins de fer et ports, etc.). Les centres développés fournissent des produits manufacturés de consommation. Ce système fut particulièrement appauvrissant pour la *périphérie*.

— *La phase des substitutions d'importations (1945-années 60)*

Cette époque, où les sujétions coloniales sont ébranlées, est caractérisée par la mise en place plus ou moins systématique d'ensembles industriels légers. C'est la politique de substitution d'importations (production de biens manufacturés antérieurement importés). Les pays périphériques restent toutefois dans le marché mondial. Ce sont seulement les modalités de la spécialisation internationale qui sont modifiées : le centre fournit désormais des biens d'équipement qui permettent cette mise en place d'industries légères. La *périphérie* reste fournisseur de matières premières et de produits agricoles.

— *L'évolution récente : la division internationale du travail au sein de la firme multinationale.*

Certains pays du Tiers Monde se spécialisent, sous le contrôle direct ou indirect des entreprises multinationales, dans la production industrielle qui exige une main-d'œuvre abondante mais aussi dans certaines industries lourdes classiques comme la sidérurgie. Le centre se réserve le monopole des activités ultra-modernes (électronique, conquête de l'espace, recherche nucléaire, etc.). Notons ici que cette évolution récente de la division internationale du travail ne supprime pas le caractère extraverti de l'économie du pays

périphérique. Même si l'industrie lourde s'y installe, ce n'est pas en fonction des besoins de la société périphérique, mais en fonction des intérêts du capital étranger. L'implantation de pareilles industries n'obéit qu'aux lois de l'entreprise multinationale. Les produits finis de ces industries (textile, assemblage électronique, etc.) sont, en grande partie, exportés vers le centre.

Les effets de cette nouvelle inégalité au niveau mondial sont nombreux :

— par cette division internationale du travail, la périphérie est privée de toute initiative dans son développement ;

— elle multiplie les transferts de valeur ou de profits vers le centre.

Par son incapacité d'occuper la main-d'œuvre pléthorique ou de transformer l'agriculture et les secteurs arriérés de l'économie sous-développée, cette nouvelle division aggrave les distorsions villes-campagnes.

LE ZAÏRE DANS LA DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La période coloniale

A la fin de la période coloniale, le Congo belge n'a certainement pas amorcé un procès d'industrialisation globale. Toutes les caractéristiques d'une économie aut centrée faisaient défaut :

— L'économie de la colonie se caractérisait par un développement du secteur minier et du transport en fonction de l'exportation.

— A la fin des années 50, le Congo s'était engagé dans un procès de substitution d'importations, mais ce phénomène était limité.

— Il n'y avait pas d'investissements productifs considérables dans les secteurs de l'économie qui n'étaient pas orientés vers l'exportation.

Toute l'économie était aménagée en fonction des besoins d'une métropole industrielle étrangère : la Belgique et plus particulièrement la Société Générale.

1960-1965

Au moment de l'indépendance la nouvelle petite bourgeoisie autochtone prenait la place de l'administration coloniale et allait se transformer en oligarchie. Nous revenons encore sur ces concepts et sur la nature de ces classes. Il suffit de rappeler ici que le pouvoir de l'État zaïrois dans la période de 1960 à 1965 allait en s'amenuisant et que le régime revêtait le caractère d'un État faible.

Inflation, réduction des exportations, vente du management des services publics à des firmes étrangères, diminution des investissements et augmentation de la consommation nationale marquent cette période. Cette augmentation n'est toutefois imputable qu'au pouvoir d'achat accru de la petite bourgeoisie, le niveau de vie des masses allant en s'amenuisant. L'augmentation de la consommation nationale explique la croissance du marché interne et, par conséquent, l'expansion du secteur industriel de substitution d'importations. Ce procès ne représentait cependant pas un développement équilibré, mais au contraire une croissance distorsive : l'output minier et surtout agricole avait diminué sensiblement, le développement du secteur industriel n'était causé que par l'augmentation de produits de consommation pour les privilégiés. Il se faisait aux dépens d'investissements capables de promouvoir un développement de l'économie nationale.

1966-1976

Cette période est caractérisée par la reconstruction de l'État zaïrois qui pour autant n'a pas modifié le caractère périphérique de l'économie zaïroise.

Exportation de minerais

Le surplus économique dépend de plus en plus d'exportation de minerais — et surtout du cuivre dont le rôle devient de plus en plus important —, tandis que la part de l'agriculture diminue. La production du cuivre et les activités qui lui sont complémentaires absorbent la plus grande partie des investissements publics et privés. En 1972, par exemple, l'État ne consacre que 2 % de son budget pour le secteur agricole.

La production industrielle a augmenté de 50 % entre 1966 et 1972. Les structures économiques n'ont toutefois pas subi de changement fondamental. Si on considère la relation entre produits finis fabriqués au Zaïre d'une part et les produits de consommation importés d'autre part, force est de constater que le Zaïre de 1972 importe relativement plus de produits de consommation que le Congo belge de 1958. De plus, à cause de la distribution des revenus extrêmement inégale, les produits industriels ne satisfont que les besoins des couches supérieures de la population ; ces besoins sont tellement diversifiés et sophistiqués qu'ils ne peuvent pas engendrer un procès exhaustif de substitution d'importations.

Dépendance technologique et « désalarisation »

En même temps le Zaïre continue à importer beaucoup de biens d'équipement. Cette dépendance vis-à-vis de la technologie occidentale ne concerne pas uniquement le secteur minier, mais également la plupart des secteurs qui produisent pour le marché intérieur. Et suite à l'importation de technologie avancée dans une économie à caractère extraverti — ce qui empêche la diffusion des capitaux accumulés dans le reste de l'économie — le taux de salariés permanents pour la période 1959-1972 est tombé de 11 % à 8 % de la population active.

L'économie zaïroise garde donc toujours son caractère extraverti, et même un caractère extraverti « démodé ». Si son intégration dans les entreprises multinationales n'a fait que progresser, le Zaïre ne « profite » même pas des « avantages » des formes récentes de la division internationale du travail. Fondamentalement l'économie zaïroise reste axée sur l'exportation du cuivre et se trouve encore au stade de la forme « classique » de la division internationale du travail.

Si « modernisation » il y a, ce n'est qu'au niveau du rôle de l'Etat, de la nature de la nouvelle classe régnante et de l'appareil idéologique.

LA STRUCTURE DES CLASSES AU ZAÏRE

Le Congo belge

Dans ce paragraphe nous nous limiterons à une description des classes sociales telles qu'elles existaient sous le régime colonial.

La bourgeoisie

Cette classe comprend tous les propriétaires de moyens de production, ceux qui contrôlaient le processus de production, employaient des ouvriers sur une grande échelle, pouvaient s'approprier la plus-value de ce travail et décider de son utilisation. Il est possible d'établir une différence entre la « grande bourgeoisie » et la « moyenne bourgeoisie ».

La « grande bourgeoisie » contrôlait les activités des monopoles. Bien que les membres de cette classe n'étaient pas toujours présents physiquement au Congo belge, ils avaient un pouvoir considérable : ils avaient une influence décisive sur la politique coloniale.

La « moyenne bourgeoisie » était principalement constituée par les grands colons. Ils étaient par conséquent présents dans la colonie mais avaient moins de pouvoir que la « grande bourgeoisie ». Leur existence était également plus précaire ; elle dépendait d'ailleurs principalement de la persistance du système colonial. Ce qui explique la différence d'attitude vis-à-vis des mouvements nationalistes : là où la « grande bourgeoisie » était consciente que ses intérêts étaient conciliables avec l'accession à l'indépendance du Congo, la « moyenne bourgeoisie » n'envisageait pas les choses avec la même sérénité.

La petite bourgeoisie « classique »

Petite production et petite propriété constituent les fondements de cette classe. Il s'agit donc de personnes qui disposent de certains moyens de production avec lesquelles elles effectuent un certain travail.

La petite bourgeoisie « classique » au Congo belge comprenait des petits commerçants européens (Juifs, Grecs, Portugais), des commerçants africains, des entrepreneurs indé-

pendants. Nous avons déjà souligné le faible développement de la petite bourgeoisie « classique » autochtone.

La nouvelle petite bourgeoisie

Cette petite bourgeoisie-ci ne possède pas de moyens de production. Nous pouvons inclure dans cette classe des agents et des employés du secteur commercial, des banques, des compagnies d'assurances et des entreprises industrielles, et également des fonctionnaires de l'appareil d'État civil, judiciaire et militaire.

Certains cadres inférieurs — contremaîtres (capitas), clerks, petits fonctionnaires d'État, instituteurs, moniteurs, etc. avaient été formés avant l'indépendance. L'expansion économique du Congo belge d'après-guerre a contribué au développement de la fraction autochtone de cette classe. Il s'agissait par ailleurs du seul groupe social africain ayant accès à l'instruction secondaire et aux médias — ce qui a certainement stimulé son développement. Sa mobilité sociale se heurtait à la résistance de la petite bourgeoisie étrangère.

Cette nouvelle petite bourgeoisie autochtone, ou tout au moins une partie de celle-ci, a su se transformer en « classe régnante » après l'indépendance, sans jamais avoir mis en péril les intérêts de la « grande bourgeoisie ». Elle était d'ailleurs consciente de ce que le départ des hauts fonctionnaires européens devait lui ouvrir l'accès aux fonctions privilégiées. Au même moment, elle prenait conscience de sa dépendance vis-à-vis des rapports de production capitalistes.

Ainsi s'explique qu'elle ait bien manipulé les masses populaires sans les conscientiser. Cette nouvelle petite bourgeoisie autochtone fut sans doute le moteur de la lutte pour l'indépendance. Mais son appui aux actions du prolétariat, des paysans et du lumpenprolétariat n'a jamais signifié une remise en cause du système capitaliste en tant que tel. Nous devons toutefois distinguer dans cette classe la fraction réactionnaire (les modérés) de la fraction radicale (les nationalistes).

Les paysans

Les travailleurs de la terre appartenant au clan, doivent être situés dans cette classe qui, numériquement la plus importante, est intégrée dans le système capitaliste. Pour pouvoir payer ses impôts ou satisfaire des besoins élémentaires,

elle est soumise à un système de prix qui lui est de plus en plus défavorable. Dans certains cas, cette exploitation peut se doubler d'obligations envers les « aristocraties » héritées de la société traditionnelle.

Le prolétariat

Les membres de cette classe sont obligés de vendre leur force de travail aux propriétaires des moyens de production. Par ailleurs ils sont directement productifs c'est-à-dire qu'ils contribuent directement à la création d'une plus-value.

Au Congo belge le prolétariat était composé de deux fractions : des ouvriers qualifiés d'origine européenne (« aristocratie ouvrière ») et des ouvriers africains généralement non-qualifiés. Bien qu'appartenant tous deux à la même classe, les deux groupes étaient séparés par une énorme barrière. Grâce à l'exploitation des paysans et des ouvriers africains, la bourgeoisie pouvait d'ailleurs se permettre de payer de gros salaires aux ouvriers blancs. De plus les ouvriers blancs se voyaient généralement confier des postes de contrôle ce qui leur procurait évidemment un statut plus élevé. L'idéologie raciste a également joué un rôle non négligeable dans le clivage « aristocratie ouvrière » et prolétariat africain.

Le lumpenprolétariat

Les lumpenprolétaires sont les habitants des bidonvilles, ceux qui sont exclus du processus de production. L'existence de ce groupe a sa source dans le grand fossé qui sépare les modes de vie en ville et dans les zones rurales. Durant la période coloniale, l'exode rural était strictement contrôlé, le lumpenprolétariat n'a pu donc prendre l'extension qu'il a aujourd'hui.

L'évolution des classes sociales au Zaïre depuis l'indépendance

La classe régnante

Avant d'approfondir ce sujet il importe d'apporter quelques précisions terminologiques : il faut en effet différencier

l'expression « *classe hégémonique* » (classe dirigeante, bourgeoisie) de celle de « *classe régnante* » (political class).

Dans une société capitaliste, la classe hégémonique ou dirigeante est composée des propriétaires des moyens de production. En analysant l'économie zaïroise nous avons pu remarquer que cette économie se trouvait encore, toujours à un stade extraverti, même un stade extraverti « démodé ». Il est clair que l'économie zaïroise est encore dominée par des monopoles étrangers que ce soient des multinationales américaines, belges, japonaises et ouest-allemandes qui — authenticité oblige — constituent la classe hégémonique ou grande bourgeoisie, c'est-à-dire une classe qui en dernière instance, possède des moyens de pression déterminants même sur le plan politique.

Il n'est pas dans nos intentions d'approfondir ici la manière dont Marx voit l'autonomie de l'État. Nous pouvons cependant remarquer qu'une interprétation qui réduit l'État à un épiphénomène, à un reflet mécanique des structures économiques, ne correspond ni à la réalité ni à une conception marxiste.

Pour comprendre le rôle de l'État, il est nécessaire de tenir compte des structures politiques et idéologiques (et de leur autonomie relative). Cette remarque vaut certainement pour les pays africains où les clivages ethniques, régionaux, voire religieux se répercutent sur le plan politique.

La classe régnante est celle qui occupe la première place sur la scène politique. Elle n'est pas nécessairement la même que la classe qui tient les clefs du pouvoir réel. Pour le Zaïre, nul n'ignore qu'après l'indépendance, une partie de la nouvelle petite bourgeoisie autochtone s'est constituée en classe régnante.

Cette nouvelle petite bourgeoisie autochtone n'avait pratiquement pas de concurrence à redouter de la part de quelque ancienne petite bourgeoisie, du secteur commercial, ou du secteur agraire. Et en ceci le Zaïre diffère d'autres pays de l'Afrique noire. Dans des pays comme le Sénégal, ou la Côte-d'Ivoire, une petite bourgeoisie autochtone rurale et commerciale s'était développée.

Plusieurs facteurs historiques expliquent le caractère spécifique de la société zaïroise :

1. Le secteur agricole orienté vers l'exportation, était soit aux mains des colons européens (par exemple au Kivu), soit aux mains de grandes sociétés (par exemple : Unilever).

2. Le commerce (allant des grandes firmes d'importation-exportation jusqu'au commerce de détail) était également contrôlé par des étrangers.

3. Le processus de substitution d'importations et la création de petites industries — dans la partie précédente nous avons vu comment ce processus était freiné — étaient dirigés par des étrangers.

Dans ces conditions on comprend que la lutte pour le pouvoir au Zaïre était menée par la nouvelle petite bourgeoisie autochtone. La petite bourgeoisie classique restait trop embryonnaire et les élites traditionnelles ne formaient pas — en tant que telles — un groupe suffisamment homogène.

La nouvelle classe régnante a bien entendu essayé d'élargir sa base sociale et de consolider sa position. Elle ne pouvait cependant pas le faire en mettant en question les caractéristiques fondamentales des structures économiques, puisque ses privilèges lui viennent de son rôle de chien de garde de ces structures mêmes. Il ne restait donc à la classe régnante qu'un seul moyen : sucer les groupes sociaux les moins forts.

Avec les mesures de zaïrianisation et de radicalisation, la classe régnante s'en prit aux plantations, au commerce de détail et dans une certaine mesure aux petites industries (de la moyenne bourgeoisie et de la petite bourgeoisie non autochtone, au sens classique du mot). Pour la classe régnante il était exclu d'entamer une action contre les intérêts fondamentaux de la classe au pouvoir (grande bourgeoisie étrangère). Le conflit au sujet de la nationalisation de l'*Union Minière* n'infirme pas notre analyse. Bien que ce conflit ait débouché sur un élargissement relatif des avantages financiers de la classe régnante, il est indiscutable que les intérêts fondamentaux de la classe hégémonique sont restés intacts. Mobutu n'avait pas le choix. Les effets dramatiques du boycottage par les monopoles n'auraient pu être palliés que par une politique révolutionnaire réelle. La politique de zaïrianisation vient confirmer cette thèse. Les entreprises multinationales du secteur minier ou de l'agro-industrie n'ont guère pâti ; mais bien le commerce de détail et les plantations.

Dans l'abstrait, la consolidation du pouvoir des classes régnautes africaines — le développement d'un capitalisme national — peut se réaliser de plusieurs façons :

1. Un renforcement d'alliance avec la bourgeoisie ou petite bourgeoisie autochtone et rurale, industrielle ou commerçante, en expropriant les petites et moyennes entreprises qui sont aux mains des étrangers et en les offrant à cette (petite) bourgeoisie ou future (petite) bourgeoisie autochtone.

Par ce processus on stimule donc le développement d'un capitalisme privé au sens classique.

2. La deuxième ressemble à la première, à cette différence près que les secteurs étrangers ne sont pas ouverts à la bourgeoisie ou à la petite bourgeoisie existante, mais aux membres de la classe régnante elle-même. Il s'agit donc ici de la création d'un capitalisme privé autochtone en faveur des bureaucrates. Ce processus est visible dans l'Ouganda d'Amin.

3. La troisième forme est la création d'un capitalisme d'État : sa manifestation la plus radicale est la nationalisation des entreprises étrangères et la formation d'une bourgeoisie d'État.

A notre avis, le Zaïre évolue vers une combinaison des deux dernières formes, même si cette dernière se présente sous un aspect moins prononcé : les secteurs étrangers faibles sont tombés aux mains des membres de la classe régnante qui ont également su étendre leurs privilèges en augmentant la participation de l'État dans les entreprises multinationales.

Une remarque s'impose : ce serait une erreur d'identifier la classe régnante à la nouvelle petite bourgeoisie autochtone. A notre avis, seule une fraction de la nouvelle petite bourgeoisie a pu se transformer en classe régnante. Cet entantement ne s'est pas fait sans douleurs (1960-1965). Ce n'est qu'après 1966 que certaines couches supérieures de la petite bourgeoisie ont su consolider leur pouvoir sous la conduite de Mobutu. C'est ainsi qu'ils ont réussi à devenir une catégorie sociale bien spécifique. Cette « new political class » a donc aussi des intérêts de classe « spécifiques ». Lorsqu'en 1966 l'appareil de l'État fut consolidé, tous les secteurs de la nation tombèrent sous l'emprise du parti, une idéologie fut systématiquement orientée vers l'État, le parti, et des valeurs nationales furent répandues (« idéologie du retour à l'authenticité »).

Cette « idéologisation », que nous avons vu au chapitre 4, n'est pas le fait du hasard, mais doit être mis en rapport avec le caractère typique de la société zaïroise qui a conduit à l'arrivée au pouvoir d'une « new political class ». Ce processus entraîna une augmentation de l'importance du rôle de l'État. Tout l'appareil idéologique avait pour but de faire passer le rôle de l'État comme une incarnation de l'intérêt national pour escamoter ainsi le caractère de classe de l'État et les intérêts de classe du groupe social qui s'est approprié le pouvoir d'État.

Les inégalités croissantes entre la grande masse de la

nouvelle petite bourgeoisie et la classe régnante se sont rapidement accélérées sous le régime Mobutu. La structure même du régime permettait à cette classe régnante de se constituer en une sorte de bourgeoisie d'État.

On a, par exemple, pu constater que le pouvoir d'achat des hauts fonctionnaires s'est accru 17 fois plus que celui des simples employés dans le secteur public entre 1968 et 1973, années de haute conjoncture pour le cuivre.

Comme le note J.-P. Peemans, in *African Affairs* :

« *La concentration du pouvoir politique a eu des conséquences économiques et sociales.*

La principale conséquence sociale est sans doute la différenciation croissante dans la petite bourgeoisie et l'émergence d'une nouvelle sorte de bourgeoisie de ses rangs, comparativement à la période précédente durant laquelle la concentration du revenu par la petite bourgeoisie était diffuse à travers ses diverses couches. La centralisation du pouvoir politique a été accompagnée par un renforcement du pouvoir économique et la concentration du revenu en faveur d'une classe bien délimitée de personnes qui appartiennent aux cercles privilégiés du pouvoir. Cette évolution est qualitative et ne peut faire facilement l'objet d'une démonstration. Mais elle est bien connue de ceux qui suivent les affaires du Zaïre. Négliger cet aspect reviendrait à méconnaître complètement le point le plus important. Ce phénomène est lié à l'évolution des rapports entre l'État et le capital étranger et à l'utilisation politique des ressources de l'État (2). »

Les masses populaires

Le système politique et idéologique colonial a empêché les agriculteurs et le prolétariat de constituer une organisation de classe autonome ou d'entreprendre des actions de classes autonomes. La réaction contre l'oppression s'extériorisa sous une forme détournée (mouvements messianiques) ou se limita à des révoltes sporadiques (grèves à Lubumbashi en 1941, à Kinshasa et à Matadi en 1945).

Entre 1960 et 1965, en raison du fractionnement de la nouvelle petite bourgeoisie congolaise, l'impact idéologique et répressif de l'appareil de l'État reste minime. Ceci explique, en partie, le succès de l'insurrection populaire. Malgré le manque de formation idéologique et l'insignifiante prépa-

(2) J.P. Peemans : « The social and economic development of Zaïre since independence : an historical outline » in *African Affairs* vol 74 n° 295 avril 75.

ration en matière d'organisation, les troupes dites « rebelles » ont pu occuper plus de la moitié du territoire. Cette révolution a échoué non seulement à cause de l'intervention de troupes étrangères, mais aussi à cause de la faiblesse interne du mouvement révolutionnaire, qui se manifestait surtout par un manque de formation politique des masses populaires.

Dans ce contexte, il est facile de comprendre que la fonction principale du « mobutisme », idéologie forgée ensuite, était la « modernisation » de l'État zaïrois. Le pouvoir de l'État était consolidé pour rendre impossibles des « accidents » comme ceux de 1964 et pour assurer les intérêts de la grande bourgeoisie.

La concentration du pouvoir s'est accompagnée de la mise en place d'un appareil de propagande efficace. L'intoxication des masses populaires est un souci majeur du régime. Elle a contribué à rendre possible la paix relative des premières années du régime Mobutu. Mais aujourd'hui, il y a une possibilité croissante de changement social.

L'arsenal idéologique n'est pas encore épuisé, il est vrai, mais la population du Zaïre démystifiée de plus en plus ses duperies : elle est d'ailleurs confrontée à une réalité pénible et sait que les innombrables promesses d'autrefois n'ont pas été réalisées. L'alliance de Mobutu avec la petite bourgeoisie est compromise : le niveau de vie des employés subalternes et des militaires a fortement baissé.

Il est clair qu'aujourd'hui les chances d'une organisation des intellectuels progressistes, du prolétariat urbain et agricole et des paysans dans un parti révolutionnaire sont bonnes. Le soutien que la population a apporté aux combattants de la lutte au Shaba (mars-avril 1977) est significatif de même que la recrudescence des mouvements de contestation sociale depuis 1975 (voir chapitre 11).

Eglises et religion

Les activités des missionnaires en Afrique n'ont pas toujours été exemptes de « bavures ». L'incompréhension à l'égard des mœurs et coutumes africaines fut une constante des missions. Ce fut surtout à partir de 1900, lorsqu'ils eurent l'enseignement dans leurs attributions, qu'ils détinrent un instrument efficace de pression sur la population.

En réponse à l'oppression et à l'exploitation, des mouvements messianiques apparurent dans les années vingt. Leur projet était à la fois politique et religieux.

Dans les années cinquante, le clergé engagea le combat contre le soi-disant communisme que l'on croyait découvrir dans tout mouvement nationaliste qui prenait au sérieux la revendication d'une indépendance réelle. On comprend dès lors la méfiance des insurgés de 1964 vis-à-vis des missionnaires chrétiens.

À partir de 1969, la nouvelle hiérarchie catholique formée par des évêques autochtones se heurta de front au régime. Le cas le mieux connu est celui du Cardinal Malula qui dut, après bien des péripéties, se résoudre à baisser le ton. La suppression des cours de religion et la sécularisation de l'enseignement furent des coups durs pour l'Église. Toutes ces décisions furent ensuite annulées par Mobutu.

Malgré une certaine déchristianisation des villes, l'influence de l'Église reste encore grande à l'intérieur du pays.

La déformation délibérée des croyances religieuses dites traditionnelles pendant la période coloniale a entraîné une ignorance profonde de celles-ci. Quels en furent les traits principaux ? Après en avoir fait l'esquisse, nous pourrions nous pencher sur l'importation en Afrique centrale du monothéisme occidental et chrétien. L'impact réel des églises chrétiennes sur les mentalités séculaires doit être évalué de manière dépassionnée. De même que les divers con-

flits entre représentants des différentes églises et autorités zairoises.

L'« animisme »

De nombreux auteurs désignent par le terme *animisme* l'ensemble des croyances religieuses généralement répandues en Afrique. L'Africain croit être « animé » (1) chaque jour de sa vie par le *souffle* de vie qui règne sur terre. Pour lui, l'homme désigné comme *mu-ntu* (2), personnification même du principe de vie, occupe une place privilégiée dans la nature. S'il domine animaux et végétaux, il n'en craint pas moins les mânes, esprits des ancêtres morts, et surtout les génies puissants de la nature. Les esprits des ancêtres survivent après la mort physique et acquièrent une influence déterminante sur la société ; plus particulièrement sur les dirigeants des différents groupes sociaux (familles, clans). Généralement les chefs sont élus ou désignés parmi les anciens qui peuvent se réclamer de leur descendance d'un ancêtre commun, fondateur de la famille, de la tribu ou de l'ethnie. Ils demeurent en étroit contact avec les esprits des morts qui, à leur tour, prodiguent des conseils et interviennent régulièrement dans les affaires courantes des vivants. Il n'existe pas d'au-delà, mais les mânes parviennent à intercéder auprès des génies, esprits puissants et menaçants qui dominent la nature.

L'Africain avait élaboré tout un *panthéon* d'esprits qui se manifestaient soit favorablement soit défavorablement d'après les circonstances. Nous pouvons les comparer aux divinités de l'antiquité gréco-romaine, de la mythologie germanique et des « religions » asiatiques et précolombiennes. Les forces de la guerre et de la paix, du crime et de la justice, de la destruction et de la reproduction étaient soit redoutées, soit honorées. L'Africain accordait des noms à ces forces de la nature. Il projetait les tensions, conflits et réconciliations de son milieu de vie quotidien sur cette société imaginaire d'esprits bienfaisants ou nocifs. Il cherchait à se les concilier par une attitude bienveillante. Fréquemment l'Africain immolait des animaux ou organisait des fêtes, à l'occasion d'une récolte, de la naissance d'un

(1) Du latin « *animus* » de là l'appellation « animisme »

(2) Pluriel : *ba-ntu* (Bantous).

qui mettra les ressources de chaque région à la disposition de tous les membres de la communauté humaine.

Le plan divin est déformé, l'humanité est frustrée de ce qui lui revient quand, par incapacité, incurie ou paresse, les peuples arriérés s'abstiennent de mettre en valeur les réserves que recèle leur territoire. Aussi longtemps qu'il n'aura pas été institué une autorité à qui incombe la tâche de réparer ce désordre, n'importe quel État, pourvu qu'il en ait la volonté et les moyens, est autorisé à assumer cette mission et à retirer, s'il en est besoin, à la souveraineté indigène les droits qu'elle se révèle incapable d'exercer au commun avantage de toutes les nations.

Mgr Victor Roelens, premier vicaire apostolique pour le Haut-Congo (1896) décrit ainsi la « psychologie du Noir » (3) : caractère impulsif, qualités intellectuelles peu développées, paresse, imagination débordante, instabilité, mauvaises habitudes, égoïsme, sentiments dominants de crainte et d'intérêt, orgueil, passion des richesses, sensualisme dans les actes de nutrition et de reproduction. Il y ajoute : sens de la justice et de l'honnêteté, bons sentiments familiaux, générosité, respect de l'autorité. L'exposé se termine sur des propositions concrètes en vue de réformer fondamentalement le « caractère » du Noir (6).

Dans pareils écrits, aucun effort n'est fourni pour essayer de situer les problèmes psychologiques dans le cadre général du milieu de vie proprement africain, ou dans le contexte du contact avec la société colonisatrice dont l'impact a été profondément traumatisant (cf. les écrits de Frantz Fanon).

Depuis 1892, des missionnaires américains et britanniques avaient à maintes reprises protesté contre l'extermination de certains groupes ethniques et contre les traitements indicibles infligés à la population congolaise sous le joug léopoldien. Les réquisitions forcées de caoutchouc et d'autres produits en étaient l'occasion (7).

À la même époque pourtant s'amorce l'âge d'or de l'Église catholique au Congo. La commission d'enquête internationale instituée en 1904 constata qu'un décret de

(5) Roelens Victor, *Instructions aux missionnaires Pères Blancs du Haut-Congo* Houdouinville, 1923, p. 59.

(6) Ces considérations pour le moins curieuses ont été à nouveau exposées dans le livre de Roussel, J. *Déontologie coloniale*, Missions de Scheut, 1949, pp. 124 et ss.

(7) Cf. Mille Pierre, « Le Congo léopoldien », *Chaiers de la Quinzaine*, 7^e série, n. 6, Paris, 1906, et Vandervelde, Emile, « La Belgique et le Congo », Paris, 191.....